

Insurrection religieuse et soulèvement politique : la Révolte des Pays-Bas au XVI^e siècle

Monique Weis

Pendant la deuxième moitié du XVI^e siècle, les provinces des Pays-Bas se soulèvent contre Philippe II d'Espagne parce que sa politique centralisatrice heurte leurs traditions d'autonomie et leurs aspirations à davantage de liberté religieuse. L'insurrection débute en 1565-1566 par un mouvement d'opposition nobiliaire et une vague de destructions iconoclastes. Face à l'intransigeance de la répression espagnole, elle tourne rapidement à l'affrontement idéologique et au conflit militaire de grande

envergure.¹ Avec l'implication plus ou moins directe des Etats voisins, la Révolte des Pays-Bas prend des dimensions internationales. Elle accentue le raidissement des fronts confessionnels un peu partout en Europe, notamment en Angleterre, en France et dans le Saint Empire.²

Au terme de la guerre dite “de quatre-vingts ans” (1568-1648), les régions du Nord, les Pays-Bas actuels, où le calvinisme est devenu prépondérant, rejettent définitivement la domination des Habsbourg pour se constituer en république indépendante. Les territoires du Sud, dont la population est restée majoritairement catholique, se réconcilient quant à elles avec leur souverain, au terme d'une longue reconquête par la guerre et la diplomatie. La Trêve de Douze Ans, conclue en 1609 sous l'égide des archiducs Albert et Isabelle, met un terme provisoire à la guerre ouverte de l'Espagne contre les insurgés des Pays-Bas. L'année 1648, qui marque la fin officielle des hostilités et la reconnaissance diplomatique des Provinces-Unies, entérine la scission de l'héritage bourguignon en deux entités politiques bien distinctes. Les traces de cette partition restent inscrites sur les cartes de l'Europe d'aujourd'hui,

1 La littérature historique sur la Révolte des Pays-Bas est essentiellement en anglais et en néerlandais : G. DARBY (dir.), *The Origins and Development of the Dutch Revolt*, Londres/New York, Routledge, 2001, ouvrage collectif ; P. BENEDICT, G. MARNEF, H. VAN NIEROP, M. VENARD (dir.), *Reformation, Revolt and Civil War in France and the Netherlands 1555-1585*, Amsterdam, Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences, 1999, ouvrage collectif ; G. PARKER, *The Grand Strategy of Philip II*, Londres/New Haven, Yale University Press, 1998 ; J.-I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall 1477-1806*, Oxford, Clarendon Press, 1995 ; A. VAN DER LEM, *De Opstand in de Nederlanden*, Utrecht/Anvers, Kosmos, 1995 ; J.-J. WOLTJER, *Tussen vrijheidsstrijd en burgeroorlog. Over de Nederlandse Opstand*, Amsterdam, Uitgeverij Balans, 1994, recueil d'articles ; G. PARKER, *Spain and the Netherlands 1559-1659*, Londres, Fontana Press, 2^e éd., 1990, recueil d'articles ; P. LIMM, *The Dutch Revolt 1559-1648*, Londres, Longman, 1989 ; G. JANSSENS, *Brabant in het verweer. Loyale oppositie tegen Spanje's bewind in de Nederlanden van Alva tot Farnese 1567-1578*, Courtrai, Standen en Landen, 1989 ; H. DE SCHEPPER, *Belgium Nostrum 1500-1650. Over integratie en desintegratie van het Nederland*, Anvers, 1987 ; G. PARKER, *The Dutch Revolt*, Londres, Penguin, 2^e éd., 1985 ; H. A. E. VAN GELDER, *Van beeldenstorm tot pacificatie. Acht opstellen over de Nederlandse revolutie der zestiende eeuw*, Amsterdam/Bruxelles, 1964, recueil d'articles. Pour une présentation en français, on peut consulter les biographies des protagonistes (Philippe II, Guillaume d'Orange, Alexandre Farnèse etc.) ou des ouvrages généraux sur l'histoire de la Belgique et des Pays-Bas. Voir aussi le site internet en plusieurs langues (dont le français) hébergé par l'Université de Leiden : <http://dutchrevolt.leidenuniv.nl>

2 Pour l'Angleterre : C. WILSON, *Queen Elizabeth and the Revolt of the Netherlands*, Berkeley, University of California Press, 1970. Pour la France : V. VAZQUEZ DE PRADA, P. CHAUNU, *Felipe II y Francia (1559-1598) : política, religión y razón de Estado*, Baranain, Ediciones Universidad de Navarra, 2004 ; F. DUQUENNE, *L'entreprise du duc d'Anjou aux Pays-Bas de 1580 à 1584 : les responsabilités d'un échec à partager*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 1998. Pour le Saint Empire : M. WEIS, *Les Pays-Bas espagnols et les Etats du Saint Empire (1559-1579). Priorités et enjeux de la diplomatie en temps de troubles*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2003 ; J. ARNDT, *Das Heilige Römische Reich und die Niederlande 1566 bis 1648. Politisch-konfessionelle Veflechtung und Publizistik im Achtzigjährigen Krieg*, Cologne, 1998. Voir de manière générale : G. PARKER, “The Dutch Revolt and the Polarization of International Politics”, dans G. PARKER, *Spain and the Netherlands, op. cit.*, 1990, p.65-81.

puisqu'elles recourent, grosso modo, les frontières entre l'actuelle Belgique et son voisin du Nord.

La question des rôles respectifs du politique et du religieux dans la Révolte des Pays-Bas est au centre de tous les débats soulevés par cette page si passionnante de l'histoire.¹ Les uns y voient un affrontement confessionnel de premier ordre entre le calvinisme conquérant et un bastion du catholicisme. Les autres mettent plutôt en évidence la longue tradition d'autonomie dont les "XVII Provinces" jouissent depuis le Moyen Age et qui nourrit la résistance à toute tentative de centralisation monarchique. Les interprétations récentes, plus nuancées parce que moins passionnelles, combinent les deux approches. Elles décrivent un conflit à plusieurs faces, aux causes diverses et aux répercussions multiples.

Le potentiel révolutionnaire du protestantisme

Les historiens ont pris l'habitude de distinguer trois phases successives de la Réforme dans les Pays-Bas : une première vague luthérienne, suivie d'une forte pénétration anabaptiste, puis d'une percée fulgurante du calvinisme.² Cette présentation schématique ne rend toutefois pas compte de la grande diversité du mouvement "protestant" à ses débuts.³ Ce ne sont en effet pas uniquement les idées de Martin Luther qui circulent dès les années 1520, mais aussi celles d'autres penseurs adeptes de l'évangélisme tels Martin Bucer et Ulrich Zwingli. Le deuxième moment recouvre également des réalités multiples dont certaines relèvent plutôt du libertinisme spirituel. Cette aile gauche de la Réforme, qui est souvent qualifiée de "radicale", échappe par définition à toute forme d'encadrement et de contrôle ecclésiastique.

1 Voir notamment : H. VAN NIEROP, "De troon van Alva. Over de interpretatie van de Nederlandse Opstand", dans *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden*, 110, 1995, p.205-223 ; "Alva's Throne. Making sense of the Revolt of the Netherlands", dans G. DARBY (dir.), *The Origins and Development of the Dutch Revolt*, op. cit., 2001, p.29-47.

2 Voir par exemple : J. DECAVELE, *De dageraad van de Reformatie in Vlaanderen (1520-1565)*, 2 vol., Bruxelles, Koninklijke Academie, 1975 ; L.-E. HALKIN, *La Réforme en Belgique sous Charles-Quint*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1957. Pour l'histoire de la Réforme en général : J. DELUMEAU, T. WANEGFFELEN, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, Presses universitaires de France, Nouvelle Clio, 2003.

3 Pour une présentation récente, succincte mais complète : G. MARNEF, "The Netherlands", dans A. PETTEGREE (dir.), *The Reformation World*, Londres/New York, Routledge, 2000, p.344-364 ; W. BERGSMAN, "The Low Countries", dans B. SCRIBNER, R. PORTER, M. TEICH (dir.), *The Reformation in National Context*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p.67-79. Voir aussi : J. DECAVELE, *De eerste protestanten in de Lage Landen. Geloof en heldenmoed*, Zwolle, Waanders, 2004, recueil d'articles ; A. DUKE, *Reformation and Revolt in the Low Countries*, Londres/New York, Hambledon Press, 2003, recueil d'articles ; E.-M. BRAEKMAN, *Le Protestantisme belge au XVI^e siècle*, Carrières-sous-Poissy, La Cause, 1997.

L'anabaptisme, une doctrine apocalyptique due à Melchior Hoffman, gagne les Pays-Bas par l'intermédiaire de Menno Simons et de David Joris, c'est-à-dire dans sa variante pacifiste.¹ Les communautés anabaptistes, ou "mennonites", sont particulièrement importantes dans les grandes villes flamandes et brabançonnaises, où elles connaissent une deuxième apogée après 1550, malgré les persécutions sévères qui font des milliers de victimes parmi elles.

Les progrès rapides du calvinisme au cours des années 1540 tranchent quant à eux avec l'anarchie religieuse des décennies précédentes. Grâce à l'appui de leurs coreligionnaires à l'étranger, les communautés réformées des Pays-Bas se dotent de structures permanentes, fixent leur doctrine et adoptent des règlements de discipline. Elles sont particulièrement importantes dans les villes, notamment à Anvers, la métropole commerciale des Pays-Bas.² Au "temps des martyrs", marqué par l'affrontement entre la hiérarchie catholique, soutenue par le bras séculier, et des individus hétérodoxes, succède un "âge des confessions" qui voit le monopole de l'Eglise romaine mis en cause par une rivale de plus en plus sérieuse.³

Le système de répression créé par Charles Quint et développé par son successeur Philippe II dans le but de combattre l'"hérésie" est redoutable.⁴ Il est fondé sur une étroite collaboration entre les tribunaux ecclésiastiques et les juridictions civiles. La législation contre les "hérétiques" s'élabore au fil des décennies, en s'adaptant à l'évolution du contexte religieux. Ses principales armes sont la peine capitale et la confiscation des biens. On dénombre une moyenne de vingt exécutions par an pour la période entre 1530 et 1554, le double pour les années 1555 à 1565.⁵ Pour échapper à la mort, des milliers de sujets du roi d'Espagne prennent le chemin de

1 Sur l'anabaptisme dans les Pays-Bas, voir notamment : C. KRAHN, *Dutch Anabaptism. Origin, Spread, Life and Thought (1450-1600)*, Nijhoff, La Haye, 1968. Sur l'anabaptisme en général : H.-J. GOERTZ, *The Anabaptists*, Routledge, Londres, 1996.

2 G. MARNEF, *Antwerp in the Age of Reformation: Underground Protestantism in a Commercial Metropolis, 1550-1577*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996 ; *Antwerpen in de tijd van de Reformatie: ondergronds protestantisme in een handelsmetropool, 1550-1577*, Amsterdam, Meulenhoff, 1996.

3 Les termes sont de M. VENARD : *Le Temps des Confessions (1530-1620/30)*, dans *Histoire du christianisme*, tome VIII, Paris, Desclée, 1992, p.404-474.

4 Voir à ce sujet : J.-A. FÜHNER, *Die Kirchen- und die antireformatorische Religionspolitik Kaiser Karls V. in den Siebzehn Provinzen der Niederlande 1515-1555*, Leiden/Boston, Brill, 2004 ; A. GOOSENS, *Les inquisitions modernes dans les Pays-Bas méridionaux (1520-1633)*, 2 vol., Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1997/98.

5 W. MONTER, "Heresy Executions in Reformation Europe", dans Ole P.Grell, Bob Scribner (dir.), *Tolerance and Intolerance in the European Reformation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p.48-64.

l'exil, se réfugiant en Angleterre, dans le Saint Empire ou, plus tard, dans les provinces des Pays-Bas du Nord.¹

Se rendre coupable d'«hérésie», c'est adopter des comportements religieux déviants, c'est lire, posséder, imprimer, diffuser des livres condamnés, c'est assister à des assemblées où sont répandues des idées nouvelles et pernicieuses. C'est mettre en cause ou renier les dogmes et les pratiques de l'Eglise catholique, les sacrements, les prérogatives du clergé et le culte des saints, entre autres. Mais dans les Pays-Bas de Charles Quint, être «hérétique», c'est aussi enfreindre à l'ordre social et politique.

Dès les années 1520, on assiste en effet à une véritable redéfinition de la nature même des faits d'hérésie. Les comportements religieux déviants sont de plus en plus politisés ; ils sont considérés comme des atteintes contre la personne du souverain, mais aussi et surtout comme des actes contraires à l'intégrité de l'Etat, qui ne peut être que fondée sur l'unité confessionnelle. Être «hérétique», c'est porter atteinte aux règles élémentaires de la chose publique ; c'est se rendre coupable de rébellion. Bref, «l'hérésie» est désormais assimilée à l'offense suprême qu'est le crime de lèse-majesté.

Quelle est au juste l'attitude du protestantisme à l'égard de l'autorité royale ? Tous les courants de la Réforme radicale partagent des caractéristiques qui ne peuvent que les rendre suspects aux détenteurs de pouvoir.² Ils rejettent le ministère des prêtres comme des pasteurs, estimant que la foi et la vertu de l'officiant priment sur le statut officiel que lui reconnaît la société. Leur refus du baptême des enfants va de pair avec la dévalorisation générale des sacrements et, en corollaire, avec la méfiance à l'égard de toute forme d'Eglise-institution. Il n'est pas étonnant que ces mouvements soient condamnés avec sévérité, tant par les dirigeants catholiques que par les tenants d'une «Réforme magistérielle», imposée «par le haut» et conduite en étroite association avec les autorités politiques. L'anabaptisme exige la stricte séparation entre politique et religion, à une époque où la confusion entre les deux s'accroît suite aux nouvelles rivalités confessionnelles.

Aux côtés de cette conception individualiste de la pratique religieuse, ce sont les revendications sociales de la Réforme radicale qui dérangent le plus les puissants. Les anabaptistes misent sur les valeurs de l'égalitarisme, jusqu'à prôner l'abolition de la propriété privée. Ces idées, qui séduisent les couches inférieures de la population, ont de quoi choquer dans la société hiérarchiquement cadenassée de l'ancien régime.

1 Voir entre autres : G. ASAERT, *1585, de val van Antwerpen en de uittocht van Vlamingen en Brabanders*, Tirlmont, Lannoo, 2004 ; J. BRIELS, *Zuid-Nederlanders in de Republiek 1572-1630. Een demografische en cultuurhistorische studie*, Sint-Niklaas, Dante, 1985 ; R. VAN ROOSBROECK, *Emigranten. Nederlandse vluchtelingen in Duitsland 1550-1600*, Louvain, Davidsfonds, 1968.

2 Voir entre autres : H.-J. GOERTZ, J.-M. STAYER (dir.), *Radicalism and Dissent in the 16th century*, Berlin, Duncker & Humblot, 2002.

Mais s'il porte en lui les graines de la révolte sociale, l'anabaptisme pacifiste n'est que rarement accusé d'encourager la contestation politique. Ses adeptes sont décriés comme "hérétiques" et "blasphémateurs" par tous leurs adversaires ; l'insulte suprême de "rebelle" ne les vise par contre presque jamais. Les anabaptistes sont en effet hostiles à tout recours à la force, même en cas de légitime défense. Ce refus de la violence explique leur propension à subir les pires persécutions et à mourir en martyrs de leur foi.

Quant à la position des calvinistes à l'égard du pouvoir politique, elle est double : s'ils prônent, d'une part, la soumission inconditionnelle à l'autorité séculière instituée par Dieu, le contexte des "guerres de religion" les amène, d'autre part, à élaborer des théories qui légitiment l'opposition au monarque jugé indigne de sa fonction.

Dans un premier temps, Jean Calvin et d'autres théologiens réformés reprennent la ligne très respectueuse des prérogatives princières qu'a choisie le luthéranisme, la branche du protestantisme qui doit son succès au soutien des princes territoriaux allemands.¹ Le devoir d'obéissance découle de la tradition qui consiste à considérer le roi comme un représentant de l'autorité divine sur terre, mais aussi, de manière plus paradoxale, des passages bibliques où est ébauchée la nécessité d'une séparation entre le domaine du politique et celui du religieux. Aux autorités temporelles, seraient-elles injustes et persécutrices, le bon chrétien ne peut opposer qu'une résistance purement spirituelle dont la prière est la principale arme de combat.

Mais la parole biblique, selon laquelle "il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" porte en elle les germes d'une autre conception de l'attitude à adopter face aux potentats devenus "tyrans". La redécouverte de l'héritage antique qui reconnaît à tout citoyen la liberté d'affronter l'usurpateur du pouvoir ou le souverain légitime ayant outrepassé ses droits, vient renforcer ce revirement d'idées. De la synthèse entre les deux naît le mouvement des "monarchomaques", littéralement des "tueurs de rois", une des veines les plus fécondes de la philosophie politique du XVI^e siècle.² La thèse extrême de celle-ci est la justification du "tyrannicide", c'est-à-dire de la mise à mort du mauvais prince.

Les protestants anglais qui fuient le régime sanglant de la très catholique Marie Tudor ont été les premiers à revendiquer le recours à cette forme de résistance radicale. Les écrits les plus percutants en la matière proviennent toutefois du camp

1 Q. SKINNER, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001, p.371-513 ; F. OAKLEY, "L'obéissance chrétienne et l'autorité, 1520-1550", dans J.-H. BURNS (dir.), *Histoire de la pensée politique moderne 1450-1700*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p.145-174.

2 P.-A. MELLET (dir.), *Et de sa bouche sortait un glaive. Les Monarchomaques au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2006 ; Q. SKINNER, *Les fondements de la pensée politique moderne*, *op. cit.*, 2001, p.613-817.

des huguenots.¹ Les calvinistes français combattent ainsi par la plume, d'abord le clan adverse des Guise, les "mauvais conseillers" du roi, puis, après les massacres de la Saint-Barthélémy, le roi de France lui-même. Les penseurs les plus représentatifs de cette "école" sont François Hotman, Théodore de Bèze et Philippe Duplessis Mornay.

En filigrane de leurs ouvrages se trouve une notion des plus subversives, aux accents très modernes : la royauté repose selon eux sur un contrat tacite entre le monarque et ses sujets ; le premier promet de préserver la vie et le bien-être des seconds, qui lui doivent déférence et obéissance. Si l'une des parties ne respecte pas les règles du jeu, l'accord n'engage plus l'autre. La révolte est ainsi considérée comme une réaction compréhensible et légitime à l'exercice arbitraire du pouvoir.

Même si les filiations intellectuelles sont parfois difficiles à retracer, il est évident que les théories "monarchomaques" exercent une influence non négligeable sur les milieux calvinistes des Pays-Bas.² Au début des années 1560, les réformés, qui ont surtout prospéré dans les anciennes provinces de Flandre, de Hainaut, de Brabant, de Hollande et de Zélande, se font plus insistants dans leurs demandes de liberté religieuse.³ Une question se pose avec acuité à ces Eglises militantes : comment répondre à l'hostilité toujours aussi impitoyable des autorités espagnoles ?

Des pamphlets imprimés dans les villes allemandes et anglaises où se sont installés un grand nombre de réfugiés originaires des Pays-Bas, incitent les coreligionnaires restés au pays à la résistance.⁴ C'est pendant l'année 1565-1566, dite "l'année des miracles", que la crise politique et confessionnelle atteint son paroxysme. Les réformés

1 Pour une présentation synthétique de la pensée politique du calvinisme : M. YARDENI, "French Calvinist Political Thought, 1534-1715", dans M. PRESTWICH (dir.), *International Calvinism 1541-1715*, Oxford, Clarendon Press, 1985, p.315-337 ; R.-N. KINGDON, "Le calvinisme et la théorie de la résistance, 1550-1580", dans J.-H. BURNS (dir.), *Histoire de la pensée politique moderne 1450-1700*, op. cit., 1997, p.175-198.

2 M. VAN GELDEREN, *The Political Thought of the Dutch Revolt 1555-1590*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p.62-109. Sur le rôle des idées politiques dans la Révolte des Pays-Bas, voir de manière générale : N. MOUT, "Van arm vaderland tot eendrachtige republiek : de rol von politieke theorieën in de Nederlandse Opstand", dans *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden*, 101, 1986, p.345-365.

3 Voir par exemple : G. MARNEF, "The changing face of Calvinism in Antwerp, 1555-1585", dans A. PETTEGREE, A. DUKE, G. LEWIS (dir.), *Calvinism in Europe 1540-1620*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p.143-159. Sur le rôle des facteurs religieux dans l'éclatement des troubles, voir de manière générale : A. PETTEGREE, "Religion and the Revolt", dans G. DARBY (dir.), *The Origins and Development of the Dutch Revolt*, op. cit., 2001, p.67-83.

4 Voir entre autres : A. PETTEGREE, *Emden and the Dutch Revolt. Exile and Development of Reformed Protestantism*, Oxford, Oxford University Press, 1992.

se font de plus en plus téméraires, organisant à la lisière de villes comme Anvers et Gand des prêches qui drainent des milliers de personnes.¹

Puis les vagues iconoclastes de l'été et de l'automne 1566 frappent les régions les plus prospères des Pays-Bas.² Si leurs motivations ne sont que partiellement de nature religieuse, elles n'en changent pas moins les donnees pour les communautés calvinistes. Les concessions faites dans la foulée des troubles facilitent pendant quelques mois l'exercice du culte réformé et donnent aux protestants le goût de la liberté. Bien des modérés sont effrayés par la violence des destructions commises, mais le rapprochement entre les Eglises réformées et le mouvement de contestation nobiliaire s'en trouve à peine freiné.

Les ressorts de la rébellion civile

L'année 1567 voit se concrétiser la coalition des revendications exprimées par les communautés calvinistes avec celles d'un parti d'opposition aristocratique en formation depuis plusieurs années. Ce dernier puise dans un fonds séculaire de revendications d'autonomie et de conflits d'intérêts avec le souverain. Il met en avant les "privilèges" et les "libertés" inaliénables dont jouissent les différentes provinces des Pays-Bas.³ Le règne de Charles Quint a déjà été marqué par de vives tensions, surtout dans les riches villes de Flandre et du Brabant, éprises de leurs prérogatives politiques et fiscales.⁴ En Hollande aussi, les ferments de l'insurrection ont commencé à agir pendant la première moitié du XVI^e siècle.⁵ La situation s'envenime sous Philippe II, les principales pierres d'achoppement étant des questions d'argent et de pouvoir.

Le montant et l'affectation des impôts doivent être entérinés par des Etats généraux et provinciaux peu commodes. Le Conseil d'Etat, composé des grands seigneurs,

1 G. MARNEF, "The Dynamics of Reformed Militancy in the Low Countries : The Wonderyear", in N.-S. AMOS, A. PETTEGREE, H. VAN NIEROP (dir.), *The Education of a Christian Society. Humanism and the Reformation in Britain and the Netherlands*, Aldershot, Ashgate, 1999, p.193-210.

2 Voir la contribution consacrée aux troubles iconoclastes dans le présent ouvrage.

3 M. VAN GELDEREN, *The Political Thought of the Dutch Revolt 1555-1590*, *op. cit.*, 1992, p.110-165 ; Catherine Secrétan, *Les privilèges berceau de la liberté. La Révolte des Pays-Bas : aux sources de la pensée politique moderne (1566-1619)*, Paris, Vrin, 1990.

4 Sur la longue tradition de révolte dans les Pays-Bas : W.-P. BLOCKMANS, "Alternatives to Monarchical Centralization : The Great Tradition of Revolt in Flanders and Brabant", dans H.-G. KOENIGSBERGER (dir.), *Republiken und Republikanismus im Europa der frühen Neuzeit*, Munich, Oldenbourg, 1988, p.145-154 ; M. BOONE, M. PRAK, "Rulers, Patricians and Burghers : The Great and Little Traditions of Urban Revolt in the Low Countries", dans K. DAVIDS, J. LUCASSEN (dir.), *A Miracle Mirrored. The Dutch Republic in European Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p.99-134.

5 J.-D. TRACY, *Holland under Habsburg Rule, 1506-1566 : The Formation of a Body Politic*, Berkeley, University of California Press, 1990.

veut être consulté régulièrement par les gouverneurs généraux qui représentent le roi d'Espagne à Bruxelles. Le rôle grandissant de conseillers considérés comme "étrangers" est mal vu par la haute noblesse des Pays-Bas.¹ En 1563, une campagne de dénigrement orchestrée par Guillaume d'Orange et Lamoral d'Egmont aboutit au renvoi du cardinal Granvelle, un Franc-Comtois qui s'est imposé comme le principal conseiller de Marguerite de Parme, la gouvernante générale des Pays-Bas.

Le "Compromis des Nobles" de 1565, une requête qui rappelle les anciens privilèges des "XVII Provinces" et revendique l'extension de la liberté de religion, déclenche un autre moment de crise.² Il confirme le rapprochement avec les Eglises calvinistes dont certains membres de la petite noblesse se font désormais les porte-parole. Mais le ralliement des grands seigneurs à la cause commune est encore hésitant. L'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas à la tête d'une impressionnante armée et investi de la mission de rétablir l'ordre, l'accélère considérablement.

Le nouveau système de répression, que chapeaute un redoutable "Conseil des Troubles", sévit contre tous ceux qui se sont rendus coupables de "rébellion", quel que soit leur statut social. En 1568, les comtes d'Egmont et de Hornes, deux représentants prestigieux de la haute noblesse, sont exécutés sur la place publique pour motif de "rébellion". Ceux qui veulent revenir à une manière de gouverner plus respectueuse des coutumes sans pour autant remettre en cause la souveraineté de Philippe II, ne disposent plus que de marges de manœuvres très réduites.³ L'attitude du roi d'Espagne et du duc d'Albe à l'égard des "rebelles" des Pays-Bas transparait clairement dans leurs correspondances diplomatiques, celles échangées avec les princes allemands notamment.⁴ L'opposition au pouvoir légitime ne peut être que

1 H. VAN NIEROP, "The Nobles and the Revolt", dans G. DARBY (dir.), *The Origins and Development of the Dutch Revolt*, op. cit., 2001, p.48-66 ; "The Nobility and the Revolt of the Netherlands : Between Church and King, Protestantism and Privileges", dans P. BENEDICT, G. MARNEF, H. VAN NIEROP, M. VENARD (dir.), *Reformation, Revolt and Civil War in France and the Netherlands*, op. cit., 1999, p.83-98.

2 Sur le "Compromis des Nobles", voir notamment : H. VAN NIEROP, "Edelman, bedelman. De verkeerde wereld van het Compromis der Edelen", dans *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden*, 107, 1992, p.1-27 ; "A Beggars' Banquet : The Compromise of the Nobility and the Politics of Inversion", dans *European History Quarterly*, 21, 1991, p.419-443.

3 Sur le dilemme auquel sont confrontés les nobles des Pays-Bas : A. DUKE, "From King and Country to King or Country ? Loyalty and Treason in the Revolt of the Netherlands", dans A. DUKE, *Reformation and Revolt in the Low Countries*, op. cit., 2003, p.175-198. Sur la notion d'"opposition loyale" : G. JANSSENS, *Brabant in het verweer. Loyale oppositie tegen Spanje's bewind in de Nederlanden van Alva tot Farnese 1567-1578*, op. cit., 1989.

4 M. WEIS (éd.), *Légitimer la répression des troubles. Les correspondances du pouvoir espagnol avec les princes allemands au début de la Révolte des Pays-Bas (1566-1568)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2003.

coupable et donc condamnable ; il s'agit d'arrêter au plus vite les “désobéissants” pour éviter l'embrasement.¹

Guillaume d'Orange, le chef de file de l'opposition nobiliaire, choisit l'exil dans le Saint Empire. Pendant les années suivantes, il mène des combats sur tous les fronts contre le duc d'Albe et son régime de terreur, grâce à un réseau de propagande particulièrement efficace, mais aussi par la force des armes.² Une première entreprise d'invasion des Pays-Bas échoue en 1569, malgré quelques victoires importantes des insurgés. Les soutiens espérés de la part des grandes puissances protestantes se font néanmoins attendre. Les campagnes de séduction que la diplomatie espagnole met en œuvre pour empêcher que les princes luthériens allemands et la reine d'Angleterre n'interviennent ouvertement dans le conflit aux côtés des insurgés portent leurs fruits.

Les “Gueux de Mer”, pirates qui attaquent les flottes à la solde de l'Espagne, sont des alliés difficiles mais précieux pour Guillaume d'Orange.³ Leur prise de La Brielle en 1572 donne le coup d'envoi à une suite de révoltes urbaines dans les provinces du Nord. Les Etats de Hollande prennent les rênes du soulèvement, sous l'impulsion de leur “stadhouder”, ou gouverneur, Guillaume d'Orange. Il n'est pas encore question de renier la suprématie du roi d'Espagne, mais la voie vers la constitution d'une nouvelle entité politique, autonome et souveraine, est bien ouverte. En signant la Pacification de Gand de 1576, les Etats généraux des Pays-Bas s'essaient à élaborer une solution de compromis politique et surtout religieuse au détriment de Philippe II.

Après la reprise en main militaire et politique par les gouverneurs généraux Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse, les provinces du Sud regroupées dans l'Union d'Arras acceptent de se réconcilier avec le roi d'Espagne moyennant certaines concessions politiques et religieuses. En face, l'Union d'Utrecht, qui est souvent considérée à tort comme le texte fondateur des Provinces-Unies, cherche surtout à assurer dans l'urgence sa défense contre les campagnes de reconquête espagnoles. Ce n'est que par l'Acte d'Abjuration de 1581, qui prive Philippe II de tous ses droits régaliens sur les sept provinces signataires, que l'insurrection des Pays-Bas se transforme en véritable “révolution”.⁴

Les futures Provinces-Unies ne s'organisent pourtant pas tout de suite en république. Les théories républicaines, un élément fondateur de la pensée politique

1 M. WEIS, *Les Pays-Bas espagnols et les Etats du Saint Empire (1559-1579)*, op. cit., 2003 ; “Les archives de la Secrétairerie d'Etat allemande : une source précieuse pour l'étude du discours officiel sur les troubles des Pays-Bas au XVI^e siècle”, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 76, 1998, p.357-369.

2 J. ARNDT, *Das Heilige Römische Reich und die Niederlande 1566 bis 1648*, op. cit., 1998.

3 J. C. A. DE MEIJ, *De watergeuzen en de Nederlanden 1568-1572*, Amsterdam, 1972.

4 H.-G. KOENIGSBERGER, “Why did the States General of the Netherlands become revolutionary in the sixteenth century?”, dans *Parliaments, Estates and Representation*, 2, 1982, p.103-111. + **Blockmans** (...)

élaborée dans les milieux calvinistes radicaux, ne sont à l'œuvre qu'en souterrain de ce bouleversement constitutionnel. Au roi d'Espagne destitué, les insurgés tentent, au fil de pourparlers longs et compliqués, de trouver un remplaçant à l'étranger, en France et en Angleterre notamment. Le républicanisme met encore plusieurs années avant de s'imposer comme système de gouvernement.¹ Ce décalage rend d'autant plus intéressantes les républiques calvinistes qui éclosent dans certaines villes des Pays-Bas à la fin des années 1570.²

Voir dans la Révolte des Pays-Bas un mouvement unique et continu revient à adopter une grille de lecture simplificatrice du passé. Cette approche est en plus téléologique, c'est-à-dire qu'elle explique un processus long et complexe par son point d'arrivée, à savoir la naissance et la montée en puissance des Provinces-Unies.

Lue à travers un grand angle, la guerre dite "de quatre-vingts ans" ressemble plutôt à une suite d'affrontements, jalonnée d'autant de moments de répit. Les révoltes successives traduisent les aspirations parfois contradictoires de groupes religieux, politiques, sociaux et économiques très différents. La mise en commun de toutes ces envies de changement aboutit à un élan insurrectionnel dont la force réussit à déstabiliser l'énorme puissance espagnole. Mais son efficacité ne pouvait être que provisoire, étant donné qu'elle ne reposait pas sur une vision de l'avenir cohérente et partagée par tous.

Une interrogation complémentaire tourne autour de la nature véritable de la Révolte des Pays-Bas : est-elle progressiste ou conservatrice ? Au début des troubles, ce sont les modèles du passé, fondés sur les privilèges de la noblesse et les libertés des provinces, qui inspirent l'opposition contre Philippe II. Mais au fil des années, le besoin de trouver des solutions viables à des problèmes inédits la fait basculer du côté de l'innovation. Les Provinces-Unies doivent ainsi se poser très tôt la question du comment vivre ensemble dans la diversité ; leur conception de la tolérance est un élément capital de la modernité émergente.

Une des originalités de la Révolte des Pays-Bas ne serait-elle pas le mélange d'ancien et de nouveau, de réactionnaire et de révolutionnaire ? Cette double nature fait d'ailleurs écho à l'interdépendance du politique et du religieux, caractéristique de toutes les sociétés d'ancien régime, mais particulièrement présente dans la Révolte des Pays-Bas. Celle-ci est par excellence un conflit à deux faces dont les fils restent plus que jamais difficiles à démêler.

1 W. R. E. VELEMA, "That a Republic is Better than a Monarchy : anti-monarchism in Early Modern Dutch Political Thought", dans M. VAN GELDEREN, Q. SKINNER (dir.), *Republicanism. A Shared European Heritage*, vol.1, *Republicanism and Constitutionalism in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p.9-25 ; N. MOUT, "Ideales Muster oder erfundene Eigenart : republikanische Theorien während des niederländischen Aufstands", dans H.-G. KOENIGSBERGER (dir.), *Republiken und Republikanismus im Europa der Frühen Neuzeit*, op. cit., 1988, p.169-194.

2 Voir la contribution sur les Républiques calvinistes [dans le présent ouvrage, p.95](#).